

SDEA – AIDE À L'AMÉNAGEMENT OU REALISATION DE LOCAUX DÉDIÉS AUX MUSIQUES AMPLIFIÉES

Programme	Encourager l'accès à la Culture pour tous (25) Nature / Fonction : 65734 / 311 Programme / Opération : P0090 / 10334
Bénéficiaires	Communes et EPCI adhérents au Schéma départemental des enseignements artistiques ; communes membres d'un EPCI adhérent au SDEA
Condition(s) d'attribution	Conditions cumulatives : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Aménagement en faveur d'un établissement adhérent du schéma ➤ Salle utilisée prioritairement pour les enseignements et la répétition avec des instruments amplifiés nécessitant un aménagement phonique spécifique ➤ Se positionner comme ressource de ces pratiques et faciliter son accès pour les groupes du territoire et en réseau avec le centre de ressource départemental pour les musiques actuelles
Référence(s) décision(s) du Conseil départemental	BP 2014
Détermination de l'aide	20% des travaux plafonnés à 10 000 € dans la limite des crédits disponibles
Modalité(s) d'attribution	Produire un avant-projet sommaire Document descriptif de l'opération envisagée Budget prévisionnel de l'opération Plan de financement présentant les subventions publiques sollicitées

Service(s) chargé(s) de l'instruction	Direction Générale Adjointe de l'Éducation, des Sports, des Transports et de la Culture Direction de la Culture Service des Actions Culturelles 40 rue Joinville 72072 LE MANS cedex 9 ✉ : contact.estc@sarthe.fr
--	---

Mise à jour septembre 2016